

6 juin 2022

À cette séance ordinaire, tenue le 6 juin 2022, tenue à la salle communautaire, étaient présents les membres du conseil suivants : Mesdames Claude Lapointe, Marjolaine Lachance, Messieurs Christian Roy, Pascal Laverdière, Jacques L'Heureux et Francis Tardif sous la présidence de Monsieur Yvon Asselin, maire. Aussi présent M. Yvon Marcoux, directeur général greffier-trésorier et environ 30 personnes assistant à la séance. L'assemblée débute. Il est dix-neuf heures trente (19h30).

141-22

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Francis Tardif appuyé par Marjolaine Lachance et résolu unanimement;
Que l'ordre du jour soit adopté tel que demandé.

L'ordre du jour proposé est le suivant :

Ouverture de l'assemblée et validation du quorum

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption des procès-verbaux du 2, 12 et 30 mai 2022
3. Adoption de délégation et paiement liste des comptes du 7 au 18 mai 2022
4. Rapport du maire
5. Avis de motion et dépôt projet règlement sur la gestion contractuelle
6. Approbation plan lotissement développement Chabot et demande au notaire de préparer projet d'acte pour le CPE
7. Autorisation au CPE pour utilisation temporaire rez-de-chaussée du centre municipal durée 12 à 18 mois et demandes relatives
8. Problématique fermeture 2 services de garde en milieu familial (projet pilote possible)
9. Attestation dépôt état financier au 1^{er} janvier 2022 et 30 avril 2022
10. Autorisation emprunt temporaire auprès de Desjardins pour travaux d'immobilisations 2022 +/- 5 millions
11. Compte rendu réunion du CLP
12. Autorisation Loisirs à utiliser centre municipal comme lieu supplémentaire pour camp de jours en complément au chalet des loisirs pour 2022
13. Travaux route Saint-Alfred et Sainte-Caroline – Autorisation fermeture route, circulation locale seulement
14. Travaux route Saint-Alfred et Sainte-Caroline - Autorisation travaux supplémentaires pour Sainte-Claire et Sainte-Marguerite si autorisation reçue
15. Travaux infrastructure 2022 – Autorisation fermeture rue Principale et route Sainte-Thérèse éminent durant travaux infrastructures 2022 avec circulation locale sans véhicules lourds
16. Travaux infrastructure 2022 – Autorisation à rencontre d'information et à réaliser mesures d'atténuation en collaboration avec entrepreneurs et surveillants
17. Travaux infrastructure 2022 - Interdiction de stationnement en tout temps durant les travaux dans la rue Saint-Narcisse et de l'Église
18. Piste cyclable – Signification à MRC de participer à la construction d'un passage à bétail
19. Mention de félicitation à Olivier Beauchesne qui a terminé 1^{er} à une compétition internationale de tir
20. Demande au MAMH de préciser une directive sur les extras reliés au carburant dans contrats municipaux 2022 en rapport en particulier avec camions artisans
21. Correspondances
22. Période de questions
23. Varia – Demande exécution travaux - Telus rue Principale

142-22

Adoption des procès-verbaux du 2, 12 et 30 mai 2022

Il est proposé par Claude Lapointe appuyé par Pascal Laverdière et résolu unanimement;

Que les procès-verbaux du 2, 12 et 30 mai 2022 soient adoptés tels que présentés.

143-22

Adoption de délégation et paiement liste des comptes du 7 mai au 18 mai 2022

Il est proposé par Francis Tardif, appuyé par Claude Lapointe et résolu unanimement;

Que le conseil municipal approuve la délégation aux employés et paiement de liste de comptes suivants tels que présentés aux élus.

Les dépôts directs numéros	500997 à 501002	totalisant	12 346.60 \$
Les paiements directs numéros :	1364 à 1378	totalisant	20 301.27 \$
Chèques numéros :	16 192 à 16 219	totalisant	<u>151 319.83 \$</u>
Pour un grand total de :			183 967 70 \$

Le maire fait la lecture de son rapport tel qu'exigé par la loi.

144-22

Avis de motion et dépôt projet règlement sur la gestion contractuelle

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier le règlement de gestion contractuelle de la municipalité;

Avis de motion est donné par Francis Tardif qu'à une prochaine séance sera présenté pour adoption un règlement sur la gestion contractuelle.

Un projet de règlement est déposé séance tenante.

145-22

Approbation plan lotissement développement Chabot et demande au notaire de préparer projet d'acte pour le CPE

CONSIDÉRANT que le plan de lotissement comprenant une nouvelle rue doit faire l'objet d'une approbation du conseil;

CONSIDÉRANT le plan reçu de Bruno Cyr, arpenteur-géomètre, daté du 6 juin 2022;

CONSIDÉRANT toutes les démarches réalisées au préalable avec l'architecte, l'ingénieur, la directrice du CPE, l'arpenteur, le notaire, l'évaluateur agréé, les propriétaires concernés et les membres du conseil; Il est proposé par Pascal Laverdière, appuyé par Francis Tardif et résolu unanimement

Que le conseil municipal accepte le plan de lotissement tel que présenté par l'arpenteur Bruno Cyr daté du 6 juin 2022 séance tenante et autorise l'émission du permis de lotissement du lot 4 980 036 appartenant à la municipalité.

De plus, le conseil autorise le directeur général, greffier-trésorier à faire préparer le projet de cession à titre gratuit d'un terrain au CPE Les Petits Pommier, La Becquée par la notaire Johanie Cloutier.

Le tout sera financé à même les montants prévus au budget pour le dossier CPE au budget 2022.

146-22

Autorisation au CPE pour utilisation temporaire rez-de-chaussée du centre municipal durée 12 à 18 mois et demandes relatives

CONSIDÉRANT la problématique de places en garderie sur notre territoire; CONSIDÉRANT l'acceptation d'un projet de CPE de 62 places sur notre territoire en décembre 2021;

CONSIDÉRANT les délais pour la construction du CPE dans le développement Chabot;

CONSIDÉRANT la possibilité d'ouvrir un CPE temporaire tel que proposé au ministère de la Famille;

Il est proposé par Marjolaine Lachance, appuyé par Jacques L'Heureux et résolu unanimement

Que le conseil municipal autorise l'utilisation du rez-de-chaussée du centre municipal pour une durée de 12 à 18 mois pour un CPE temporaire selon les modalités à être ratifiées ultérieurement avec le CPE Les Petits Pommiers, La Becquée et suspend la tenue des autres activités au rez-de-chaussée du centre municipal durant cette période à partir de la mi-août 2022.

147-22

Problématique fermeture 2 services de garde en milieu familial (projet pilote possible)

CONSIDÉRANT la fermeture de deux (2) services de garde en milieu familial d'ici la fin du mois de juin 2022;

CONSIDÉRANT la possibilité d'un projet pilote pour offrir 12 places temporaires pour une période de 2 à 3 ans selon le nouveau projet de mai 2022 du ministère de la Famille;

Il est proposé par Francis Tardif, appuyé par Jacques L'Heureux et résolu unanimement

Que le conseil municipal autorise le maire et le directeur général, greffier-trésorier à faire les demandes avec la directrice du CPE des Petits Pommiers La Becquée, un représentant des parents concernés et la responsable des Loisirs et Culture pour voir les solutions possibles et le financement de celles-ci et en faire rapport au conseil dès que possible.

148-22

Attestation dépôt états financiers du 1^{er} janvier 2022 au 30 avril 2022

CONSIDÉRANT le rapport déposé au conseil par le directeur général, greffier-trésorier;

Il est proposé par Pascal Laverdière, appuyé par Claude Lapointe et résolu unanimement

Que le conseil municipal de Sainte-Hénédine atteste du dépôt par le directeur général, greffier-trésorier des états financiers du 1^{er} janvier au 30 avril 2022 soit des revenus de 1 966 172 \$ et des dépenses et affectation de 581 398 \$.

149-22

Autorisation emprunt temporaire auprès de Desjardins pour travaux d'immobilisation 2022

CONSIDÉRANT les différents projets d'infrastructures autorisés par le conseil municipal et le ministère des Affaires Municipales;

CONSIDÉRANT que la municipalité a besoin financement temporaire pour réaliser ces projets;

Il est proposé par Christian Roy, appuyé par Claude Lapointe et résolu unanimement

Que le conseil municipal autorise à contracter un emprunt temporaire auprès de Caisse Desjardins Nouvelle-Beauce pour travaux d'immobilisations 2022 pour les règlements d'emprunts suivants :

- # 439-22 – 4 878 900 \$ Autorisation 12 avril 2022 (M601853)
- # 449-22 – 1 273 557 \$ Autorisation 10 mai 2022 (M602581)
- # 445-22 – 888 200 \$ Autorisation 11 mai 2022 (M602567)

Il autorise le maire et le directeur général, greffier-trésorier à signer tous les documents requis relatifs à cette demande.

150-22
RÉVISÉE

Autorisation conditionnelle travaux réfection toiture presbytère

CONSIDÉRANT la réunion du Comité Local du Patrimoine du 26 mai 2022;
CONSIDÉRANT le compte rendu fait par Francis Tardif à l'effet que les membres du comité ne s'opposent à une utilisation de matériaux autre que celui d'origine (bardeau d'asphalte vs revêtement métallique recommandé par l'architecte) visant un caractère original entre les bâtiments du site mais s'interroge sur l'utilisation future du presbytère et le financement de cette dépense;

CONSIDÉRANT que l'article 5 du règlement 397-17 permet au conseil municipal d'assujettir l'émission d'un permis à des conditions;

Il est proposé par Christian Roy, appuyé par Marjolaine Lachance et résolu unanimement

Que le conseil municipal avise la Fabrique Sainte-Mère-de-Jésus qu'il autorise l'inspecteur en bâtiment à délivrer un permis pour une toiture en revêtement métallique recommandé par l'architecte dont le caractère patrimonial est comparable à ceux des autres bâtiments du site aux conditions suivantes :

Un plan signé par un architecte doit être déposé pour l'émission du permis tel qu'exigé par la loi;

Aucune utilisation du fond de prévoyance prévu pour l'entretien des bâtiments du site dont notamment l'église ne devront être affecté pour ce projet.

Avoir tous les fonds nécessaires avant de débiter le projet de réfection de la toiture en revêtement métallique recommandé par l'architecte;

Sinon, sans le respect de ces conditions le projet devra se limiter au projet initial du 3 décembre 2020 soit : le remplacement du bardeau d'asphalte noir qui sera considéré alors comme de l'entretien et non sujet aux conditions de la présente.

De plus, la municipalité donne avis qu'elle ne participera pas au projet considérant qu'elle juge prioritaire l'étude d'oscillement du clocher Est.

151-22

Autorisation Loisirs à utiliser centre municipal comme lieu supplémentaire pour camp de jour en complément au chalet des loisirs pour 2022

CONSIDÉRANT la demande du coordonnateur des loisirs d'utiliser le centre municipal comme lieu complémentaire au chalet des loisirs;

Il est proposé par Francis Tardif, appuyé par Pascal Laverdière et résolu unanimement

Que le conseil municipal autorise les loisirs à utiliser le centre municipal pour une utilisation complémentaire au chalet des loisirs et en tenant compte des autres activités.

152-22

Travaux route Saint-Alfred et Sainte-Caroline – Autorisation fermeture route, circulation locale seulement

CONSIDÉRANT les travaux de réfection dans les routes Saint-Alfred et Sainte-Caroline qui débutent sous peu;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à la fermeture des routes Saint-Alfred et Sainte-Caroline pour permettre une réalisation sécuritaire et plus rapide des travaux prévus durant environ 15 jours;

Il est proposé par Francis Tardif, appuyé par Christian Roy et résolu unanimement

Que le conseil municipal autorise les employés municipaux à fermer les routes Saint-Alfred et Sainte-Caroline durant les travaux de réfection et de pavage. Seule la circulation locale sera permise. Un avis écrit sera envoyé aux résidents de ce secteur.

- 153-22 **Travaux route Saint-Alfred et Sainte-Caroline – Autorisation travaux supplémentaires pour Sainte-Claire et Sainte-Marguerite si autorisation reçue**
 CONSIDÉRANT que les limites des territoires de Sainte-Claire et Sainte-Hénédine ainsi que Sainte-Marguerite et Sainte-Hénédine sont différentes de chaque côté de la route Sainte-Caroline et Saint-Alfred respectivement;
 CONSIDÉRANT que dans ce cas il est d'usage que chaque municipalité paie la moitié de la différence soit +/- 18 m pour Sainte-Claire et +/- 36 m pour Sainte-Marguerite;
 Il est proposé par Christian Roy, appuyé par Claude Lapointe et résolu unanimement
 Que le conseil municipal autorise les employés municipaux à réaliser la part des travaux des municipalités de Sainte-Claire et Sainte-Marguerite s'il y a un engagement écrit à payer leur part tel que soumis sinon le conseil demande aux employés d'arrêter les travaux à la limite de la partie relative à Sainte-Hénédine.
- 154-22 **Travaux infrastructure 2022 – Autorisation fermeture rue Principale et route Sainte-Thérèse durant travaux infrastructures 2022 avec circulation locale sans véhicules lourds de la fin juin 2022 au mois d'octobre 2022**
 CONSIDÉRANT les travaux d'infrastructure 2022;
 CONSIDÉRANT qu'il est impossible de réaliser de façon sécuritaire et conforme les travaux sans procéder à la fermeture de la route;
 CONSIDÉRANT que cela va impliquer des désagréments importants en plus d'un détour de plusieurs kilomètres pour les résidents du secteur et usagers de la route;
 CONSIDÉRANT que les détours iront sur le territoire des municipalités voisines;
 Il est proposé par Francis Tardif, appuyé par Jacques L'Heureux et résolu unanimement
 Que le conseil municipal autorise la fermeture de la rue Principale et de la route Sainte-Thérèse durant la durée des travaux. Seule la circulation locale sera permise sans véhicules lourds, le tout selon la réalisation des travaux par l'entrepreneur. De plus, le conseil demande la permission aux municipalités contiguës concernées de faire circuler les véhicules par leurs routes pour le détour selon les plans de signalisation à venir.
- 155-22 **Travaux infrastructure 2022 – Autorisation à rencontre d'information et à réaliser mesures d'atténuation en collaboration avec entrepreneurs et surveillants**
 CONSIDÉRANT les travaux d'infrastructure 2022;
 CONSIDÉRANT les détours majeurs que cela imposera;
 CONSIDÉRANT les inconvénients que cela occasionnera à certaines entreprises locales;
 Il est proposé par Marjolaine Lachance, appuyé par Pascal Laverdière et résolu unanimement
 Que le conseil municipal autorise la tenue d'une rencontre d'information dont la date sera connue ultérieurement afin d'informer les citoyens de la teneur des travaux et aux façons d'avoir accès à leur propriété;
 Que le conseil municipal autorise les employés municipaux à réaliser des mesures d'atténuation en collaboration avec les entrepreneurs et surveillants pour un montant n'excédant pas 10 000 \$.
 Que de la publicité, des avis, Québec 5-1-1 diffuseront des infos à ce sujet.
 Que les services d'urgence seront également avisés des travaux et des détours possibles;
 Qu'une demande au service d'incendie de Sainte-Claire sera faite pour desservir une partie du territoire durant les travaux;
 Le tout sera financé à même le budget prévu à cette fin.


- 156-22 **Travaux infrastructure 2022 – Interdiction de stationnement en tout temps durant les travaux dans la rue Saint-Narcisse et de l'Église**
 CONSIDÉRANT les travaux d'infrastructures 2022;
 CONSIDÉRANT que les rues de l'Église et Saint-Narcisse serviront de détour d'une partie de la circulation qui sera occasionnée par la fermeture de la rue Principale et la route Sainte-Thérèse;
 CONSIDÉRANT qu'il ne faudra pas qu'il y ait de stationnement dans ces rues durant les travaux;
 Il est proposé par Marjolaine Lachance, appuyé par Claude Lapointe et résolu unanimement
 Que le conseil municipal autorise l'interdiction de stationnement dans les rues Saint-Narcisse et de l'Église et ce, en tout temps pendant la durée des travaux tel que prévu à l'article 8.8 du règlement de qualité de vie 450-22.
 Que la Sûreté du Québec soit informée de la présente pour voir à son application.
- 157-22 **Mention de félicitation à Olivier Beauchesne pour victoire à compétition internationale de tir**
 CONSIDÉRANT l'avis reçu;
 Il est proposé par Jacques L'Heureux, appuyé par Pascal Laverdière et résolu unanimement
 Que le conseil municipal félicite M. Olivier Beauchesne pour sa médaille d'or lors de la compétition de tir olympique au Canadian Airgun Grand Prix qui a eu lieu à Toronto du 20 au 22 mai 2022.
- 158-22 **Demande au MAMH de préciser une directive sur les demandes d'extras reliés au carburant dans contrats municipaux 2022 en rapport particulièrement avec camionneurs artisans**
 CONSIDÉRANT la hausse du carburant qui affecte tous les fournisseurs dans les contrats municipaux;
 CONSIDÉRANT que la plupart des contrats municipaux n'ont pas de clause à cet effet;
 CONSIDÉRANT les lois municipales en vigueur;
 CONSIDÉRANT la hausse rétroactive à mai 2022 accordé aux camionneurs artisans par le ministère des Transports;
 CONSIDÉRANT les exigences dans plusieurs programmes d'aide financière d'utiliser les camions artisans à 50%;
 CONSIDÉRANT que les subventions accordées sont fixes et ne sont pas indexées à cette situation;
 CONSIDÉRANT qu'il ne faut pas compromettre la qualité des ouvrages;
 Il est proposé par Francis Tardif, appuyé par Marjolaine Lachance et résolu unanimement
 Que le conseil demande au MAMH une directive au sujet des extras demandés sur les contrats municipaux et potentiellement par les camionneurs artisans et demande si les municipalités doivent payer des extras une bonification des subventions municipales relatives du gouvernement du Québec.
- 159-22 **Demande exécution travaux déplacement poteaux rue Principale – Travaux d'infrastructure 2022**
 CONSIDÉRANT l'estimé reçu de TELUS en date du 6 juin 2022 pour le déplacement des poteaux sur la rue Principale dans le cadre des travaux d'infrastructure 2022;
 CONSIDÉRANT que le conseil doit l'accepter pour pouvoir réaliser les travaux;
 Il est proposé par Pascal Laverdière, appuyé par Christian Roy et résolu unanimement
 Que le conseil municipal accepte l'estimé de 22 480.35 \$ plus taxes tel que prévu et demande à TELUS de procéder dans les meilleurs délais.
 Le tout sera financé tel que prévu au règlement d'emprunt relatif.

160-22


Levée de la séance

Il est proposé par Pascal Laverdière que la séance soit levée.
Il est vingt-et-une heures quarante (21h40)

« Je, Yvon Asselin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».



Yvon Asselin,
maire



Yvon Marcoux,
directeur général, greffier-trésorier